

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

MAIRIE
de
La Roque-en-Provence
06910



Mai dur que lei dur

Mairie de La Roque-en-Provence

Arrêté du Maire

Arrêté Municipal N°A_2022_02_06

Arrêté d'abrogation de cession de place de stationnement d'un véhicule équipé en taxi n°1-

**Vu le code des transports,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la loi n°2014-1104 du 1er Octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transports avec chauffeur,
Vu l'arrêté Municipal du 18/04/2005 enregistré en préfecture le 20/04/2005 donnant autorisation à Monsieur LOTTO Gilles sur l'emplacement n°1,
Vu la lettre de Monsieur LOTTO Gilles en date du 27/01/2021 faisant part de son intention de cesser son activité de conducteur de taxi et présentant l'EURL TAXI DE LA ROQUE représentée par Monsieur TREDEMY Pierre pour sa succession,**

Considérant :

CONSIDERANT - Que Monsieur Gilles LOTTO titulaire de l'emplacement n°1 depuis le 20 Avril 2005 remplit les conditions pour présenter un successeur à titre onéreux,
CONSIDERANT - Que l'EURL TAXI DE LA ROQUE représentée par Monsieur TREDEMY Pierre remplit les conditions pour exercer la profession de chauffeur de taxi.

Arrêté :

ARTICLE N°1- A compter du 10/02/2022 l'autorisation de stationnement au profit de Monsieur Gilles Lotto est abrogée.

Fait à la Roque-en-Provence

Le 07/02/2022

Le maire
Alexis ARGENTI

AR Prefecture

006-210601076-20220208-A_2022_02_06-AR
Reçu le 08/02/2022
Publié le 08/02/2022